PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du 26 juin 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-six juin, le Conseil Municipal, légalement convoqué à 20 h 30, s'est réuni sous la présidence de Thierry JOUENNE, Maire.

Membres présents, excusés, absents & procurations

Prénom, Nom	Présents	Excusés	Procuration à	Absents	Date de la
Thierry JOUENNE	Х				convocation
Dominique MERIEULT	Х				
Patrice HALLEY	Х				20/06/2018
Stéphanie TERRASSE	Х				Date
Marc MAIRE	X				d'affichage
Jacqueline HEBERT	X				20/06/2018
Isabelle LEGOIS	X				
Régis BILLARD	X				
Florence TARDIF				X	Secrétaire de
Michaël BOUYER	Х				séance
Patricia NICOLLE	Х				art.L.2121-15
Elisabeth LEGRAND	Х				du CGCT
Laurent VASSOUT				X	Stéphanie
Total	11			2	TERRASSE

Ordre du jour

Approbation du PV du 29 mai 2018

Adoption des engagements de la commune dans la COP21

Délibération 'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour les travaux de rénovation de l'Eglise Saint-Sauveur Extinction nocturne de l'éclairage public

> Contrat de location d'un système multifonction couleur avec la société TOSHIBA Illuminations de Noël Questions diverses

0. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 29 mai 2018

En l'absence d'observations, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

1. Adoptions des engagements de la commune dans la COP21

Monsieur Le Maire rapporte qu'un an après l'entrée en vigueur de l'accord de Paris pour le climat, approuvé dans le cadre de la COP21, la Métropole Rouen Normandie s'est inscrite dans cette dynamique internationale pour contenir la hausse des températures en deçà de 2° C, en définissant une politique « Climat – Air- Energie » ambitieuse. Au-delà des actions qu'elle porte sur son patrimoine et à travers ses compétences qui devront être exemplaires, la Métropole fait le choix d'être l'animatrice de la dynamique territoriale nécessaire pour atteindre ces objectifs.

La Métropole invite chacun à prendre sa part de responsabilité et à s'investir dans ce projet. Elle met en place des outils à visant à accompagner les démarches individuelles et collectives. La Commune s'est mobilisée dans la COP21 en proposant d'inscrire à l'accord de Rouen pour le Climat les engagements suivants qui devront être étudiés et finalisés pour délibérer avant le 30 septembre 2018 :

PATRIMOINE COMMUNAL

- 1. Actualisation de l'audit énergétique sur la salle polyvalent
- 2. Réalisation d'un premier audit énergétique sur l'école élémentaire
- 3. Réalisation des travaux de rénovation énergétique de la salle polyvalente, selon les prescriptions de l'audit

ECLAIRAGE PUBLIC

4. Uniformisation de l'extinction de l'éclairage public sur l'ensemble de la commune, avec une plage horaire fixe de 23 h à 6 h

ENERGIES RENOUVELABLES

- 5. Réalisation d'une étude de faisabilité pour étudier la création d'une installation solaire PV <u>en autoconsommation</u> sur la salle polyvalente à l'occasion des travaux de rénovation
- 6. En prévision du renouvellement de l'actuelle chaudière fioul, réalisation d'une note d'opportunité pour la création d'une chaufferie bois énergie, approvisionnée en bois déchiqueté local, et d'un réseau technique alimentant plusieurs bâtiments publics
- 7. Souscription d'un premier contrat chez un fournisseur d'électricité 100% renouvelable, d'ici fin 2018, afin d'alimenter un bâtiment municipal faiblement consommateur

MOBILITE

- 8. Réflexion sur la création d'une offre mutualisée de location de vélos à assistance électrique entre Sahurs, Saint-Pierre-de-Manneville et Hautot-sur-Seine
- 9. En coopération avec les services de la Métropole, réflexion sur l'installation d'une Vélo Box pour favoriser l'utilisation quotidienne de la Véloroute du Val de Seine (V33)

QUALITE DE L'AIR

10. Réalisation, d'ici fin 2018, de l'autodiagnostic Qualité de l'Air Intérieur de l'école primaire et maternelle, en suivant le « Guide pratique pour une meilleure qualité de l'air dans les lieux accueillant des enfants » du Ministère de la Transition écologique et solidaire

ALIMENTATION – AGRICULTURE

- 11. Augmentation de la part de produits Bio et Locaux à 25% d'ici 2020 et 50% d'ici 2022 dans la restauration scolaire (conformément au projet de la Loi alimentation)
- 12. Mise en place d'une « table de tri » à la cantine scolaire et suivi journalier, par pesée des déchets

BIODIVERSITE

- 13. Installation de ruchers à proximité du verger
- 14. Création d'un parcours pédagogique le long de la voie cyclable , permettant de communiquer sur le verger, le site de restauration, la faune/flore protégée, la mobilité durable...

PRECARITE ENERGETIQUE

15. Organisation, avec l'aide de la Métropole Rouen Normandie, d'une balade thermique visant à sensibiliser les particuliers à la rénovation de l'habitat

EXEMPLARITE DE LA COMMUNE

- 16. Ecolabellisation du prochain « *intervillage* » et progressivement de l'ensemble des manifestations organisées ou coorganisées par la commune (5 engagements durables par évènement)
- 17. Participation des employés communaux en charge des achats à au moin une formation du réseau des acteurs normands pour la commande publique responsable (RANCOPER)

AUTRES ENGAGEMENTS PROPOSES PAR LES ELUS

18. Véhicules électriques pour le service technique

2. Délibération 'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour les travaux de rénovation de l'Eglise Saint-Sauveur (délib. n° 18/2018)

Monsieur Le Maire rappelle que, lors de sa séance du 29 mai dernier, Le Conseil Municipal a délibéré pour missionner un assistant au Maître d'Ouvrage (AMO) pour réaliser la phase études et consultation du programme de rénovation de l'église SAINT-SAUVEUR.

Dans le cadre de ce projet, la commission d'appel d'offres, réunie le 19 juin dernier, après étude des propositions, propose la candidature de la Société NB Patrimoine Historique pour la prestation suivante :

Pour la Phase Programmation

- Assistance au choix d'un maître d'œuvre avec restaurateur de peintures murales
 - Assistance à la rédaction d'un cahier des charges de maîtrise d'œuvre (pour prestations de conception et de conduite d'opération)
 - Assistance à l'analyse des offres et à la sélection du prestataire Total AMO = 1 200 €

Compléments de recherches historiques et documentaires

(compris reproductions photographiques des documents et synthèse historique avec analyse des incidences matérielles sur les ouvrages)

Recherches historiques et documentaires

Total Recherches = 1 120 €

Pour la Phase Travaux

- Pour chaque phase de travaux :
 - Assistance à la conduite d'opération (dont réunion préparatoire)
 - Assistance à la réception des ouvrages et des DOE + transmission
 (à multiplier par le nombre de phases de travaux réalisées, 3 maximum)
 Total pour 1 phase travaux = 1 400 €

Soit un total HT de 3 720 € (4 464 € TTC)

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Accepte la proposition de la commission d'appel d'offres pour retenir la Société NB Patrimoine Historique pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rénovation de l'église Saint-Sauveur dont la prestation est détaillée ci-dessus,
- Autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

Les crédits budgétaires sont prévus au budget des exercices concernés.

3. Extinction nocturne de l'éclairage public (délib. n° 19/2018)

Monsieur Le Maire rappelle la volonté de la Métropole, dans le cadre de la COP21, d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergies.

Une réflexion a ainsi été engagée par Le Conseil Municipal sur la pertinence et les possibilités de procéder à une extinction nocturne de l'éclairage public. Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

D'après les retours d'expériences similaires menées dans un certain nombre de communes, il apparaît que l'extinction nocturne de l'éclairage public n'a pas d'incidence notable : à certaines heures et certains endroits, l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue.

Toutefois, il est proposé de maintenir l'éclairage public nocturne au centre bourg et au carrefour du Clos des Roses.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE que l'éclairage public sera interrompu la nuit de 23 h à 6 h sur tout le territoire communal hormis au Centre Bourg et au Carrefour du Clos des Roses,

CHARGE Monsieur Le Maire de prendre l'arrêté précisant les modalités d'application de cette mesure, et en particulier, les lieux concernés, les horaires d'extinction, les mesures d'information de la population et d'adaptation de la signalisation.

4. Contrat de location d'un système multifonction couleur avec la Société TOSHIBA (délib. n° 20/2018)

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal le besoin d'équiper la garderie périscolaire et le centre de loisirs, d'un système multifonction répondant aux besoins quotidiens d'impressions et de reproductions.

Compte tenu du coût des consommables sur des imprimantes classiques, l'étude comparative qui a été menée oriente le choix vers un système multifonction (impression, scan, copie, fax) présentée par la Société TOSHIBA avec comme proposition :

Système multifonction A4 e-STUDIO 306CS Location mensuelle : 39 € HT pendant 3 ans

Copie noir et blanc : 0.01 € Copie couleur : 0.08 €

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE la proposition proposée par la SOCIETE TOSHIBA, pour un appareil e-STUDIO 306CS pour un montant de location sur 3 ans de 39 € HT par an et un montant de maintenance à 0.01 € HT la copie noir et blanc et 0.08 € la copie couleur.
- AUTORISE Le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Illumination de noël

Patrice HALLEY, chargé de renouveler le contrat des illuminations de la Commune pour les fêtes de fin d'année, a rencontré le fournisseur sortant ; la Société DR, qui nous a remis un devis, opposée à la Société DESORMEAUX dont le devis n'a pas encore été déposé.

6. Questions diverses

Monsieur Le Maire informe que :

- Des travaux pour la réalisation d'un nouveau réseau d'eau potable sur la Grande Voie entre les intersections 'Chaussée de Caumont' et 'Rue Maze' ainsi que sur cette voie vont commencer semaine prochaine,
- Des travaux de rénovation du Chemin de l'Ancien Moulin vont démarrer semaine prochaine, les entrées charretières seront réalisées en gravier rose,
- Des travaux de canalisations d'eaux pluviales vont être réalisés Rue de Haut pour remédier au désordre face au 19 Rue de Haut et sur la Grande Voie, au niveau de la Rue des Marronniers,
- Le mercredi, actuellement extrascolaire, devient périscolaire, à compter du mois de septembre, une enquête menée auprès des parents porte l'estimation de fréquentation de la garderie à la rentrée prochaine à 44 enfants. Si cette estimation se confirme, le recrutement d'un animateur pour le mercredi devra être étudié,
- La Métropole demande un recensement des puits et forages sur la commune, l'enquête est confiée à Régis BILLARD,
- Les travaux sur la Roselière reprendront en octobre.

7. Tour de table

Stéphanie TERRASSE annonce que :

- Le gala TWIRLING BATON et l'exposition de peinture 'L'AGE D'OR' se sont très bien passés, la bibliothèque de SAHURS a organisée, ce même jour, le 16 juin, une journée 'portes ouvertes',
- Sébastien LE BRAS est reconduit dans ses fonctions de Président de l'Association Initiatives Jeunes,
- Alexandre FOUQUET a remporté le Championnat de France de Motonautisme qui s'est déroulé à Vichy,
- Le concert de Voix sur Seine a remporté un vif succès,
- La foire à tout semi-nocture et le forum des Associations auront lieu, le samedi 1er septembre.

Patrice HALLEY, qui a participé à la réunion de l'Association des Prairies de la Boucle de Roumare, nous informe que les cotisations seront rétablies en 2020 et que des travaux d'entretien du fossé situé en dessous de la Rue Maze vont être réalisés sur environ 1,2 km à compter du mois de septembre. Il signale que le fil du téléphone est à terre en deux endroits, Allée du Canada.

Michaël BOUYER signale des problèmes sur le fonctionnement des velux de la salle polyvalente. Il informe que :

- La commission 'Communication' s'est réunie, le 20 juin, pour la sortie de la parution 'Eté' du journal dont la distribution est prévue avant le 14 juillet,
- Des dégradations matérielles à la cale du bac, entre le 16 et 17 juin,
- Que les journées du patrimoine auront lieu le 15 et 16 septembre ; Thierry JOUENNE et Didier LEGRAND se portent volontaires pour assurer la permanence du 15 septembre, Dominique MERIEULT, Stéphanie TERRASSE, Michaël BOUYER pour celle du 16 septembre.

Lionel ROBILLARD annonce que:

- Suite à son départ à la retraite, Madame Sophie GUILBAUD lui succédera à la Direction de l'école et Madame Delphine DELPORTE, actuellement Directrice de l'école de Sainte Marguerite sur Duclair, reprendra sa classe,
- La prévision des effectifs est de 116 élèves pour la rentrée prochaine,
- L'école s'est engagée dans la COP21 en utilisant, pour la kermesse, des gobelets et gourdes en plastique réutilisables.

La date du prochain conseil est fixée au 11 septembre.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été abordés, la séance est close à 22 h 20.